

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 NOVEMBRE 2008.

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

Sont présents avec lui :

MM., Bouchez Philippe, De Laever Gaëtan, Yvon de Valériola, Ida Storelli, Hainaut Hugues, Echevins.

M. Bartholomeeusen Alain, *Président du CPAS.*

MM., Brohée Hilaire, Poll Bénédicte, Michaux Caroline, Roland Michel, Duhoux Arthur, Ranica Rosa-Maria, Gossart Isabelle, Nikolajev Nathalie, Delfosse Anne-Marie, Monclus Jean-Luc, Carrubba Joséphine, Thomas Eric *conseillers.*

Monsieur Bernard Wallemacq, *Secrétaire Communal, ff.*

Sont excusés :

MM., René Scholtus, Crepin Philippe, Nicole Verstuyft.

Monsieur Busquin demande aux conseillers de bien vouloir inscrire en urgence à l'ordre du jour du Conseil Communal les points suivants :

Information complémentaire pour les points:

Point 2 : **Modifications à apporter à la modification budgétaire n°2/2008 en cours de séance du Conseil communal.**

Voir note explicative

Point 3 : **Modifications à apporter au budget 2009 en cours de séance du Conseil communal.**

Voir note explicative

Point urgent :

Séance publique :

Point 23 : **Question écrite**
A la demande des mandataires communaux de la section MR-IC de Seneffe.

a. Travaux de la place de Feluy

Voir note explicative

L'urgence est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2008.** (BW)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

A l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2008.

2 APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 – EXERCICE 2008 – SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE. (MD)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

La modification budgétaire no 2 au budget communal, pour l'exercice 2008 sera soumise à l'examen de la Commission communale des finances le 30 octobre 2008

Par 15 voix pour, 3 voix contre (Poll Bénédicte, Duhoux Arthur, Monclus Jean-Luc)

Approuve la modification budgétaire no 2 au budget communal, pour l'exercice 2008, aux montants suivants :

Service ordinaire		
	Recettes	Dépenses
Total exercice propre	19.621.476,29	20.023.263,45
Résultat négatif ex. propre		401.787,16
Exercices antérieurs	5.450.603,07	221.539,42
Résultat cumulé	25.072.079,36	20.244.802,87
Résultat positif avant prélèvement	4.827.276,49	
Prélèvements		72.300,05
Totaux généraux	25.072.079,36	20.317.102,92
Résultat budgétaire positif	4.754.976,44	

Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses
Total exercice propre	9.311.238,27	8.385.146,99
Résultat positif exercice propre	926.091,28	
Exercices antérieurs	2.785.724,75	745.581,64
Résultat cumulé	12.096.963,02	9.130.728,63
Résultat positif avant prélèvement	2.966.234,39	
Prélèvements	72.300,05	
Totaux généraux	12.169.263,07	9.130.728,63
Résultat budgétaire positif	3.038.534,44	

Monsieur Gaëtan de Laver entre en séance.

3 APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL - EXERCICE 2009 – SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE. (MD)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

A l'unanimité,

Par 16 voix pour et 3 voix contre (Poll Bénédicte, Duhoux Arthur, Monclus Jean-Luc)

Approuve le budget communal, pour l'exercice 2009, aux montants suivants :

Service ordinaire		
	Recettes	Dépenses
Total exercice propre	19.872.627,45	20.244.292,63 €
Résultat négatif	0	371.665,18 €
Total exercices antérieurs	5.427.965,37 €	0€
Résultat cumulé	25.300.592,82 €	20.244.292,63 €
Prélèvements	0	58.800€
Totaux généraux	25.300.592,82 €	20.303.092,63 €
Résultat final	4.997.500,19 €	0

Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses
Total exercice propre	8.282.887,56€	7.891.687,56€
Résultat	391.200€	0€
Total exercices antérieurs	1.793.046,60€	0€
Résultat cumulé	10.075.934,16 €	7.891.687,56 €
Prélèvements	58.800€	0
Totaux généraux	10.134.734,16€	7.891.687,56€
Résultat final	2.243.046,60 €	

4 **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2008.** (FD)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

Ce document est composé des rapports de chaque service communal sur les activités menées au cours de l'année 2008.

Prend connaissance du rapport annuel du Collège communal sur l'administration et la situation des affaires de la commune pour l'exercice 2008.

5 OCTROI DES SUBSIDES 2009 AUX ASSOCIATIONS. (BW)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions organise les contrôles que doivent mener les pouvoirs subsidiaires. Dans ce cadre et conformément à la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes pour l'année 2009, vous trouverez ci-joint la liste des ASBL et autres associations subventionnées par la commune ainsi que les renseignements permettant d'assurer le suivi et le contrôle requis par le code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A l'unanimité,

Octroie les subventions pour l'exercice 2009 telles que présentées dans le tableau ci-joint.

Exonère les bénéficiaires d'une subvention inférieure à 5000€ de l'obligation de transmission des comptes, bilan au budget.

Verse le subside aux bénéficiaires d'une subvention supérieure à 7000€ en trois tranches : la première le 31 mars, la deuxième le 30 juin et le solde après transmission du dossier complet.

6 APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 DU SERVICE ORDINAIRE AU BUDGET DU CPAS POUR L'EXERCICE 2008. (FD)

Rapporteur : Monsieur Alain Bartholomeeusen, Président du CPAS

Monsieur Bartholomeeusen, en sa qualité de Président du CPAS, répondra, en séance, à toutes les questions qui lui seront posées.

A l'unanimité,

Approuve la modification budgétaire n° 1 du Service Ordinaire du CPAS pour l'exercice 2008.

7 **APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 DU SERVICE EXTRAORDINAIRE AU BUDGET DU CPAS POUR L'EXERCICE 2008.** (FD)

Rapporteur : Monsieur Alain Bartholomeeusen, Président du CPAS

Monsieur Bartholomeeusen, en sa qualité de Président du CPAS, répondra, en séance, à toutes les questions qui lui seront posées.

A l'unanimité,

Approuve la modification budgétaire n° 2 du Service Extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2008.

**8 AVIS SUR LE COMPTE POUR L'ANNEE 2007 DE LA FABRIQUE
D'EGLISE STE ALDEGONDE A FELUY (DG)**

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le compte 2007 de la Fabrique d'Eglise Ste Aldegonde à Feluy aux montants suivants :

	Budget 2007 approuvé par la Tutelle le 15-11-2007	Compte 2007
Recettes ordinaires	20.253,03	20.054,15
Recettes extraordinaires	21.905,96	32.853,31
TOTAL	42.158,99	52.907,46
Dépenses arrêtées par l'Evêque	8.242,55	3.805,03
Dépenses ordinaires	22.444,18	21.036,55
Dépenses extraordinaires	11.472,26	11.476,19
TOTAL	42.158,99	36.317,77
Excédent / Déficit	0	16.589,69

Subside communal ordinaire perçu en 2007 : 18.227,00 (2007)
8.705,66 (solde 2006)

Subside communal extraordinaire perçu en 2007 : 15.077,65 (2007)
9.070,00 (solde 2004)

**9 AVIS SUR LE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 DE LA FABRIQUE
D'EGLISE DE LA STE VIERGE A ARQUENNES (DG)**

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de la Ste- Vierge à Arquennes aux montants suivants :

	Budget 2008 approuvé par la Tutelle le 10-07-2008	Budget 2009
Recettes ordinaires	16.200,62	11.396,29
Recettes extraordinaires	1.769,46	10.435,44
TOTAL	17.970,08	21.831,73
Dépenses arrêtées par l'Evêque	6.625,00	6.630,00
Dépenses ordinaires	10.177,25	11.205,25
Dépenses extraordinaires	1.167,83	3.996,48
TOTAL	17.970,08	21.831,73
Part communale ordinaire	9.650,62	4.341,29
Part communale extraordinaire	0,00	2.700,00

10 AVIS SUR LE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 DE LA FABRIQUE D'EGLISE ST BARTHELEMY A FAMILLEUREUX(DG)

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise St Barthélemy à Familleureux aux montants suivants :

	Budget 2008 de la FE avis défavorable du CC	Budget 2009 de la FE
Recettes ordinaires	25.337,00	25.928,25
Recettes extraordinaires	26.826,59	6.609,60
TOTAL	52.163,59	32.537,85
Dépenses arrêtées par l'Evêque	8.031,00	12.729,29
Dépenses ordinaires	23.608,53	13.198,96
Dépenses extraordinaires	20.524,06	6.609,00
TOTAL	52.163,59	32.537,85
Part communale ordinaire	24.400,00	24.387,23
Part communale extraordinaire	6.480,00	6.609,60

11 AVIS SUR LE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 DE LA FABRIQUE D'EGLISE SAINTS CYR ET JULITTE A SENEFFE (DG)

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saints Cyr et Julitte à Seneffe aux montants suivants :

	Budget 2008 approuvé par la Tutelle le 26-06-2008	Budget 2009
Recettes ordinaires	58.290,01	54.530,81
Recettes extraordinaires	20.876,70	124.999,96
TOTAL	79.166,71	179.530,77
Dépenses arrêtées par l'Evêque	9.552,16	11.004,00
Dépenses ordinaires	48.753,55	43.511,11
Dépenses extraordinaires	20.861,00	125.015,66
TOTAL	79.166,71	179.530,77
Part communale ordinaire	56.600,00	52.420,57
Part communale extraordinaire	20.861,00	124.999,96

Proposition : avis favorable

12 AVIS SUR LE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 DE LA FABRIQUE D'EGLISE NOTRE DAME DU SACRE CŒUR A BOIS DES NAUWES (DG)

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame du Sacré Cœur à Bois des Nauwes aux montants suivants :

	Budget 2008 approuvé par la Tutelle	Budget 2009 proposé par la Fabrique
Recettes ordinaires	17.764,70	17.270,82
Recettes extraordinaires	10.900,36	1.498,73
TOTAL	28.720,06	18.769,55
Dépenses arrêtées par l'Evêque	7.157,00	7.002,00
Dépenses ordinaires	11.306,76	11.767,55
Dépenses extraordinaires	10.256,30	0,00
TOTAL	28.720,06	18.769,55
Part communale ordinaire	13.684,70	13.039,82
Part communale extraordinaire	9.855,00	0,00

13 AVIS SUR LE BUDGET POUR L'ANNEE 2009 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE FELUY(DG)

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le budget – exercice 2009 de la Fabrique d'Eglise de Feluy aux montants suivants :

	Budget 2008	Budget 2009
Recettes ordinaires	20.586,51	20.075,73
Recettes extraordinaires	5.812,85	14.273,28
TOTAL	26.399,36	34.349,01
Dépenses arrêtées par l'Evêque	7.798,56	8.508,63
Dépenses ordinaires	18.600,80	22.452,38
Dépenses extraordinaires	0,00	3.388,00
TOTAL	26.399,36	34.349,01
Part communale ordinaire	18.227,00	18.093,31
Part communale extraordinaire	0,00	3.388,00

**14 OCTROI D'UN SUBSIDE POUR L'EXERCICE 2008 A L'ASBL
PROMOTION DU SPORT. (DC)**

Rapporteur : Monsieur Hugues Hainaut, Echevin.

En date du 07 juillet 2008, le Conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°1/2008.

Dans les propositions faites, se trouvait l'attribution d'un subside exceptionnel d'un montant de 38.206€ € sur l'article budgétaire 76406/33202.2008.

Un subside de 38.260 euros a été inscrit lors de l'élaboration de la modification budgétaire n° 1 au profit de l'asbl Promotion du Sport.

Cette somme est destinée à couvrir les frais inhérents à la location d'une salle de sports supplémentaire pour solutionner les problèmes d'occupation rencontrés par les clubs suite à la saturation du complexe sportif d'Arquennes.

A l'unanimité,

**Marque accord sur les conditions d'octroi d'un subside de 38.260 euros à l'asbl
Promotion du Sport.**

15 OCTROI D'UN SUBSIDE EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION DU ROTARY DE SENEFFE. (CD)

Rapporteur : Madame Storelli Ida, Echevine.

En date du 07 juillet 2008, le Conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°1/2008.

Dans les propositions faites, se trouvait l'attribution d'un subside exceptionnel d'un montant de 500 € sur l'article budgétaire 76205/33202.2008 – subsides aux associations du Temps Choisi.

Ce montant devant servir à l'organisation du souper du 10^{ème} anniversaire en faveur des œuvres du Rotary.

Les modalités d'utilisation n'ayant pas été précisées, il est demandé au Conseil de les fixer en tenant compte qu'il s'agira d'une libération anticipative du montant.

Il s'agira donc de prévoir un droit de réserve communal quant à la bonne utilisation de la somme versée par rapport aux justificatifs qui seront fournis par les bénéficiaires (ultérieurement à la manifestation).

A l'unanimité,

Accorde le subside exceptionnel demandé d'un montant de 500 € sur présentation d'une déclaration de créance.

La déclaration de créance sera accompagnée d'une note explicative des achats envisagés pour le montant alloué.

Après la manifestation, les bénéficiaires seront tenus de rentrer tous les justificatifs pour le montant alloué.

Après l'analyse des documents rentrés, la Commune de Seneffe se réserve le droit de récupérer le montant du subside alloué si les justificatifs ne correspondent pas à leur destination première présentée par le responsable de l'association.

16 **PRISE D'ACTE DU BILAN FINANCIER ET DU COMPTE PRESENTES**
PAR :

- a. l'Asbl « La petite enfance » - Exercice 2007. (EM)

Rapporteur : Monsieur Philippe BOUCHEZ, Echevin.

Conformément aux articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation, et à la délibération du Conseil communal du 25 mai 2008, le conseil communal est invité à prendre connaissance du bilan et dernier compte de l'ASBL « La Petite Enfance » pour appréciation.

Prend acte du compte de l'ASBL « La Petite Enfance ».

- b. l'Asbl « Centre pilote pour la formation et l'économie sociale » Exercice 2007.
(EM)

Rapporteur : Monsieur Philippe BOUCHEZ, Echevin.

Conformément aux articles L3331-1 à L331-9 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation, et à la délibération du Conseil communal du 25 mai 2008, le conseil communal est invité à prendre connaissance du bilan et dernier compte de l'ASBL «Centre Pilote pour la formation et l'économie sociale» pour appréciation.

Prend acte du compte de l'ASBL « Centre Pilote pour la formation et l'économie sociale».

17 **APPROBATION DU DEVIS RELATIF A L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU SNEF FC.(FHO)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Bouchez, Echevin.

Afin de permettre l'éclairage du terrain de football non encore éclairé au Snef Tyber, il y a lieu de placer un nouveau raccordement électrique.

En effet, étant donné la puissance des spots placés sur le terrain principal, il n'y a pas de possibilité de raccordement possible vers le compteur du second terrain.

Netmanagement a établi un devis pour le nouveau raccordement.

Celui-ci s'élève à 1.706,10€ TVAC.

Le Collège Communal, en séance du 24 octobre 2008 a pris connaissance du devis.

A l'unanimité,

Approuve le devis établi par Netmanagement au montant de 1.706,10€ TVAC.

Impute la dépense à l'art. 76411/723.60.2008 Service Extraordinaire du budget 2008.

**18 DECISION DE PRINCIPE SUR LA VENTE DE LA CURE DE
FAMILLEUREUX. (FHO)**

Rapporteur : Monsieur Philippe Bouchez, Echevin.

La Commune de Seneffe est propriétaire de la Cure de Familleureux.
Ce bien datant du 18ème siècle est situé au cœur du village et dispose d'un jardin.

Vu que le bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années et étant donné son état sanitaire actuel, il est impossible pour la Commune de l'occuper sans réaliser un investissement important du en partie aux législations et normes en vigueur, le Collège Communal du 29 février 2008 a décidé de le mettre en vente.

Le Receveur de l'Enregistrement en date du 30 août 2007, avait effectué une estimation du bâtiment et celle-ci s'élevait à 225.000€.

En date du 31 juillet 2008, une réunion avec la Fabrique d'Eglise de Familleureux et le représentant de l'Evêché de Tournai a permis d'informer la Fabrique sur le choix du Collège.

La Fabrique conditionne la désaffectation et la vente du bâtiment de la cure de Familleureux à
- la mise à disposition d'un local dans la future salle de la cité de Familleureux.

Afin de permettre la vente de la cure de Familleureux, il est donc proposé de finaliser une convention entre la Commune et la Fabrique, permettant la vente de la cure sous condition pour cette dernière de disposer d'un local dans la salle de la cité.

A l'unanimité,

Marque un accord de principe sur la vente de la Cure de Familleureux au montant minimum de 225.000€.

Marque un accord de principe sur la mise à disposition d'un local dans la future salle de la cité de Familleureux.

19 APPROBATION DES CAHIERS SPECIAUX DES CHARGES ET DU MODE DE PASSATION POUR LES MARCHES SUIVANTS :

- a achat de matériaux et de matériel pour les travaux de rénovation de l'installation de chauffage de la conciergerie de l'école de Feluy.(VL)

Rapporteur : Monsieur Philippe Bouchez, Echevin.

Le Collège Communal, en séance du 12 août 2008, a marqué son accord pour fournir 1.000 kg de charbon à la concierge de l'école de Feluy dans l'attente de la fin des travaux de l'école.

A ce jour, le chauffage est toujours coupé dans la partie de la conciergerie et le stock de charbon s'épuise assez rapidement.

Les travaux de rénovation de chauffage sont donc à prévoir en urgence étant donné que l'hiver approche à grand pas. Madame Mertens avait déjà prévu que ce travail serait exécuté indépendamment des travaux de l'école. Ceci ne fait donc pas double emploi.

Il s'agit en outre du remplacement de la chaudière par une chaudière de type murale gaz à condensation, le remplacement des radiateurs et l'installation de tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Ces travaux seront effectués par les ouvriers communaux.

Le cahier spécial des charges n° ST 29/2008, le métré et l'estimation régissent et décrivent l'achat de ces matériaux et matériel dont le coût est estimé à 13.242,20 € TVAC.

A l'unanimité,

Approuve le cahier spécial des charges n° ST 29/2008, le métré et l'estimation relatifs à l'achat de matériaux et de matériel pour les travaux de rénovation de l'installation de chauffage de la conciergerie de l'école de Feluy.

Choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché

Ne formalise pas la sélection qualitative étant donné que les firmes qui seront consultées par la commune sont connues, disposent d'une notoriété publique et d'une réputation suffisante.

Impute cette dépense au budget 2008 – service extraordinaire – article 72219/72360.2008 – 47.000 € - conciergerie de l'école de feluy, travaux de rénovation de la toiture et du chauffage.

b achat d'imprimantes. (FB)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Lot n°1 : 1 imprimante laser couleur pour le service urbanisme

L'imprimante actuellement installée est une jet d'encre.
 Dans l'optique de diminuer les coûts d'impression une imprimante laser doit être installée.
 Cette imprimante sera partagée entre les 3 agents de ce service.
 Une garantie de 3 ans est demandée dans le CSCH.
 La jet d'encre sera transférée dans une classe des écoles.

Le lot est estimé à 600 € TVAC.

Lot n°2 : 1 imprimante laser couleur pour le service juridique

L'imprimante actuellement installée est une jet d'encre.
 Dans l'optique de diminuer les coûts d'impression ? une imprimante laser doit être installée.
 Cette imprimante sera partagée avec les constatateurs.
 Une garantie de 3 ans est demandée dans le CSCH.
 La jet d'encre sera transférée dans une classe des écoles.

Le lot est estimé à 600 € TVAC.

Lot n°3 : 6 imprimantes laser couleur pour les salles informatiques des écoles

Suite au projet des Netstewards dans les écoles, les salles informatiques des écoles sont beaucoup plus sollicitées. Les imprimantes actuellement installées ne sont donc plus assez robustes pour supporter les impressions des salles informatiques.
 De plus, la plupart sont des « jet d'encre » et dans l'optique de diminuer les coûts d'impression, une imprimante laser doit être installée.
 Une garantie de 3 ans est demandée dans le CSCH.
 Les « jets d'encres » seront transférées dans les classes des écoles.
 les remplacements se feraient dans les 6 salles informatiques :

- Arquennes
- Seneffe
- Feluy
- Petit Roeulx Lez Nivelles
- Familleureux
- Sport Educ

Le lot est estimé à 6 x 1.000 € = 6.000 TVAC.

Lot n°4 : 1 multi-fonctions laser couleur pour le service emplois/formations

L'imprimante actuellement installée est une « jet d'encre ».
 Le fax est défectueux et doit être remplacé car il est hors garantie.
 Dans l'optique de diminuer les coûts d'impression et d'optimiser l'achat d'un fax et d'une imprimante, un multi-fonctions laser doit être installé.
 Une garantie de 3 ans est demandée dans le CSCH.

La « jet d'encre » sera transférée dans une classe des écoles.

Le lot est estimé à 1.200 € TVAC.

Le marché est estimé à 8.400 €

Lot 1 = 600 €

Lot 2 = 600 €

Lot 3 = 6.000 €

Lot 4 = 1.200 €

A l'unanimité,

Approuve le CSCH INF008/2008 relatif à l'achat d'imprimantes.

Choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Ne formalise pas la sélection qualitative étant donné que les firmes qui seront consultées par la commune sont connues, disposent d'une notoriété publique et d'une réputation suffisante.

Impute la dépense aux articles suivants du budget 2008 :

93004/74253.2008	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE - URBANISME
32002/74253.2008	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE – JURIDIQUE
72226/74253.2008	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE – ECOLES
52401/74253.2008	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE - EMPLOIS ET FORMATIONS

c achat de matériel audio/visuel. (FB)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Lot n°1 : 4 vidéoprojecteurs pour les salles informatiques des écoles

Dans le cadre du projet Netstewards dans les écoles, les salles informatiques doivent évoluer en équipement.

La vidéo-projections permettrait de faciliter les formations et de les dynamiser.

Elle sera également utilisée pour des projections de films éducatifs.

Les écoles concernées sont :

- Seneffe
- Familleureux
- Arquennes
- Feluy

Pour Petit Roeulx et Sport Educ, il n'y a pas l'espace suffisant !

Une garantie de 3 ans est demandée dans le CSCH.

Le lot est estimé à $4 \times 1.500 \text{ €} = 6.000 \text{ € TVAC}$.

Lot n°2 : 4 écrans de projection pour les salles informatiques des écoles

Les écrans viennent compléter l'installation des vidéoprojecteurs.

Le lot est estimé à $4 \times 400 \text{ €} = 1.600 \text{ € TVAC}$.

Lot n°3 : 1 chaîne Hi-Fi portable pour la crèche de Feluy

Afin d'agrémenter ses activités, la crèche de Feluy souhaiterait faire l'acquisition d'une chaîne Hi-Fi portable.

Le lot est estimé à 250 € TVAC

Le marché est estimé à 7.850 €

Lot 1 = 6.000 €

Lot 2 = 1.600 €

Lot 3 = 250 €

A l'unanimité,

Approuve le CSCH INF013/2008 relatif à l'achat de matériel audio/visuel.

Choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Ne formalise pas la sélection qualitative étant donné que les firmes qui seront consultées par la commune sont connues, disposent d'une notoriété publique et d'une réputation suffisante.

Impute la dépense aux articles suivants du budget 2008 :

72227/74298.2008 ACHAT MATERIEL AUDIO / VISUEL – ECOLES
84403/74298.2008 ACHAT MATERIEL AUDIO / VISUEL - ACCUEIL EXTRA
SCOLAIRE / CRECHE

20 **ADOPTION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DES SALLES
COMMUNALES.** (NP)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

Il a été établi un règlement d'occupation des salles communales. Celui-ci peut être considéré comme un tronc commun entre toutes les salles

A l'unanimité,

Adopte le règlement d'occupation des salles communales.

21 **ADOPTION DES REGLEMENTS COMMUNAUX RELATIFS A
L'EXERCICE ET A L'ORGANISATION DES ACTIVITES FORAINES ET
AMBULANTES.** (NP)

Rapporteur : Monsieur Philippe Busquin, Bourgmestre.

La loi du 25 juin 1993 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics a été profondément modifiée en 2005 et 2006.

Deux arrêtés royaux du 24 septembre 2006 ont permis l'application de cette nouvelle réglementation.

Conformément à l'article 16 de la loi, chaque commune doit adopter ou adapter ces règlements conformément aux nouvelles dispositions et transmettre ceux-ci dans le mois de leur approbation au Service des Autorisations économiques de la Direction générale de la Politique des PME du SPF Economie.

La commune a donc établi deux projets :

1. un règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.
2. un règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public.

A l'unanimité,

Adopte les deux règlements précités.

22 **INSCRIPTION DE LA COMMUNE EN TANT QUE « MEMBRE COOPERANT » ET DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE A L'ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC.** (FU)

Rapporteur : Madame Ida Storelli, Echevine.

En date du 30 juillet 2008, la commune de Seneffe a reçu un courrier envoyé par l'asbl écomusée régional du Centre « Bois-du-Luc ».

L'objet était le renouvellement de leurs instances. A ce propos, la commune était sollicitée pour octroyer à l'asbl un subside annuel de 250€ à partir de 2009 et désigner un représentant communal pour leur Assemblée Générale.

En date du 26 septembre 2008, le Collège communal a donné son accord.

Il est demandé au Conseil Communal de désigner, en séance, un représentant communal pour l'Assemblée Générale de l'asbl.

A l'unanimité

Désigne monsieur Philippe Bouchez comme représentant communal au sein de l'Assemblée Générale de l'asbl « écomusée régional du Centre « Bois-du-Luc ».

23 QUESTIONS ECRITES

A la demande des mandataires communaux de la section MR-IC de Seneffe.

a. Travaux de la place de Feluy

Rapporteur : Madame Bénédicte Poll, conseillère pour le Groupe MR-IC.

Dans le cadre des travaux de la place de Feluy, celle-ci est tout à fait coupée à la circulation depuis le jeudi 16 octobre. On nous annonce sa fermeture totale pour plusieurs mois encore. Un phasage des travaux seraient possible. Nous souhaitons connaître le montant supplémentaire pour ce phasage et ses conséquences en terme de délai de voirie inaccessible à la circulation.

Nous souhaitons également avoir un planning de l'ensemble des autres travaux prévus dans Feluy et en particulier de la Grand rue.

Proposition de délibération

